

<p style="text-align: center;"><b>Ordre du Jour</b> <b>Assemblée Générale Ordinaire Elective</b> <b>du Comité Directeur Départemental Sports pour Tous Hérault</b> <b>du 30 Janvier 2021</b></p>
--

1. Remise du bulletin de vote individuel (Nombre de voix = nombre de licenciés du Club à N-1)
2. Rappel des modalités de vote
3. Constitution d'un bureau de vote (Commission électorale)
4. Présentation de la liste des candidats
5. Élection du nouveau conseil d'administration à bulletin secret
6. Réunion à huis clos du nouveau conseil d'administration en vue de la nomination du Comité directeur avec élection du ou (de la) Président(e)
7. Proposition du choix du ou (de la) Président(e) par les membres du Comité directeur – Vote de la Présidence par l'Assemblée Générale
8. Questions diverses
9. Clôture de l'Assemblée Générale élective

Adresse de Gestion : 20 rue des Claparèdes 34270 Saint Mathieu de Tréviers

Siège social : Maison Départementale des Sports  
66, Esplanade de l'Égalité BP 7250 34086 Montpellier Cedex 4

## **Informations concernant le fonctionnement, les missions et l'élection des membres du Comité Départemental Sports pour Tous Hérault**

Le Comité Départemental Sports Pour Tous Hérault est un organisme déconcentré de la Fédération Française Sports pour Tous qui regroupe les associations locales, départementales sur son territoire géographique et qui les représente auprès des instances administratives et politiques du département de l'Hérault.

Son siège social est établi :

Maison Départementale des Sports  
66, Esplanade de l'Égalité BP 7250 34086 Montpellier Cedex 4

### Quelles sont les missions du CD Sports pour Tous Hérault ?

- Regrouper les associations sportives affiliées à la Fédération Française Sports pour Tous de son territoire.
- Exercer dans son territoire, les compétences déléguées par la Fédération Française Sports pour Tous.
- Représenter sur son territoire la Fédération Française Sports pour Tous auprès du mouvement sportif, des pouvoirs publics, des partenaires privés institutionnels, en vue d'accomplir les missions confiées.
- Organiser les manifestations officielles relevant de son objet social, à son initiative ou par délégation de la Fédération Française Sports pour Tous.
- Mener après l'accord préalable de la Fédération Française Sports pour Tous, toute action complémentaire à la politique fédérale ayant pour objet le développement et la promotion des activités physiques et sportives de détente et de loisir, à tous les âges et niveaux sociaux.

### Quels sont les membres du CD Sports pour Tous Hérault. ?

Les membres qui participent à l'Assemblée Générale du Comité Départemental Sports pour Tous, sont les associations affiliées à la Fédération Française Sports pour Tous, ayant leur siège social sur le territoire départemental.

Chaque président (ou membre licencié de l'association mandaté par le Président) siège à l'assemblée générale.

## Qui sont les électeurs ?

Le représentant de l'association affiliée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licences délivrées à la date du 31 août précédant l'assemblée générale.

**Le vote par procuration** est autorisé dans la limite de 10 procurations par représentant (statuts : titre II article 8).

**Une procuration ne peut être émise qu'en faveur d'un membre d'une association issue du même département.**

## Quelle est la composition du Comité Directeur ?

5 membres constituent le comité directeur :

Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur composé de **5** membres (nombre fixe à déterminer entre 3, seuil minimal obligatoire, et 15, seuil maximal obligatoire) et qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à un autre organe du Comité Départemental.

Le comité directeur est élu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours .

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Les membres sont élus pour 3 ans exceptionnellement pour ce mandat.

Cette mesure fait suite à la résolution votée le 30 mars 2019 lors de l'Assemblée Générale Nationale, à savoir la dérogation temporaire de l'application de l'article 10 des statuts du Comité Départemental Sports pour Tous Hérault permettant de renouveler le Comité Directeur après la Fédération soit début 2021 mais aussi la réduction exceptionnelle de la durée du mandat à 3 ans soit de début 2021 à début 2024.

## Comment le/la Président(e) est-il élu(e) ?

Il/Elle est choisi(e) parmi les membres du Comité Directeur sur proposition de celui-ci. Il/Elle est élu(e) au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés par l'assemblée générale.

## Qui peut être candidat ?

Toutes les personnes répondant aux critères suivants :

- Avoir 18 ans et plus
- Être titulaire d'une licence fédérale et être à jour de sa cotisation
- Ne pas avoir été condamné à une peine qui fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales
- Ne pas être salarié(e) de l'association qu'il représente.
- Faire acte de candidature, pour cela, il est nécessaire de remplir le dossier joint et nous le retourner **soit par mail soit par courrier cachet de la poste faisant foi**

**Candidature au Comité Directeur Départemental Sports pour Tous Hérault  
Assemblée Générale Extraordinaire Elective du 30 Janvier 2021**

(à retourner signée avec le dossier de candidature avant le 18 janvier 2021  
**soit par mail à [cd34@sportspourtous.org](mailto:cd34@sportspourtous.org) soit par courrier cachet de la poste faisant foi**)

Je soussigné(e) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

N° de licence (**obligatoire**) : \_\_\_\_\_

Fonctions au sein de la FF Sports pour Tous ou de ses structures :

\_\_\_\_\_

Déclare poser ma candidature au titre de :

- .....

***du Comité Directeur Départemental Sports pour Tous Hérault***

*Je reconnais avoir pris connaissance des « Conditions requises pour être candidat » jointes avec ce dossier de candidature et certifie être en accord avec celles-ci.*

*Je déclare sur l'honneur être licencié(e) à la Fédération et à ce titre être à jour du paiement de ma cotisation annuelle.*

*Je déclare sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité liées à une fonction d'élus.*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du Candidat  
(Précédée de la mention « lu et accepté, bon pour candidature »)

## **Candidature au Comité Directeur du CD34 Sports pour Tous Assemblée Générale Ordinaire Elective du 30 Janvier 2021 Profession de Foi**

Remise du bulletin de Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Suis disposé(e) à mettre mes compétences et mon expérience au profit du Comité Directeur Départemental Sports pour Tous Hérault.

PHOTO

Merci de bien vouloir vous présenter en quelques lignes (Expériences professionnelles, autres mandats, vision du monde d'associatif...) :

Pourquoi êtes-vous candidat(e) au Comité Directeur Départemental Sports pour Tous Hérault ?

Quelle fonction et quelle responsabilité aimeriez-vous y exercer ?

Président       Secrétaire       trésorier       membre du codir

Observations particulières :

Fait à : \_\_\_\_\_ Le / /

Signature

Adresse de Gestion : 20 rue des Claparèdes 34270 Saint Mathieu de Trévièrs

~~Siège social~~ : Maison Départementale des Sports  
66, Esplanade de l'Égalité BP 7250 34086 Montpellier Cedex 4

(à retourner signée avec le dossier de candidature avant le 18 janvier 2021  
**soit par mail à [cd34@sportspourtous.org](mailto:cd34@sportspourtous.org) soit par courrier cachet de la poste faisant foi**)

### **CONDITIONS REQUISES POUR ETRE CANDIDAT ET EXCLUSIONS**

Pour être éligible, chaque candidat doit être licencié à la Fédération et à ce titre être à jour du paiement de sa cotisation annuelle.

Dispositions relatives aux instances dirigeantes des statuts Départementaux (statuts des nouveaux comités départementaux adoptés par le CDN le 24 septembre 2016 modifiés en septembre 2018) :

#### **Article 10**

« Ne peuvent être élues au comité directeur :

1. *Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;*
2. *Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;*
3. *Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;*
4. *Les cadres techniques placés par l'Etat auprès du Comité régional ;*
5. *Les personnes salariées du comité régional ou d'un comité départemental du ressort territorial du comité régional.*

*Les candidats doivent, au jour de l'élection puis pendant toute la durée de leur mandat, être titulaires d'une licence fédérale délivrée au titre d'une association affiliée à la FFSpT dont le siège social se situe dans le ressort territorial du Comité départemental.*

#### **Article 12**

1. *Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le Président du Comité Départemental ; la convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres.*
2. *Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent. Dans le cas exceptionnel où l'effectif du Comité Directeur est réduit à trois, seules les délibérations réunissant au moins deux personnes pourront être retenues.*
3. *Le CTR ou son représentant, membre de l'ETR, assiste avec voix consultative aux séances du Comité Directeur.*
4. *Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.*
5. *Tout membre du Comité Directeur, absent à trois séances consécutives de façon non justifiée, est considéré comme démissionnaire, sauf vote contraire du Comité Directeur.*

#### **Article 18**

*Sont incompatibles avec le mandat de Président du Comité Régional les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle du Comité Départemental, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés.*

*Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises mentionnés ci-dessus.*

A ....., le

Signature (précédé de « lu et accepté »)

**Adresse de Gestion : 20 rue des Claparèdes 34270 Saint Mathieu de Tréviers**

**Siège social : Maison Départementale des Sports**

**66, Esplanade de l'Égalité BP 7250 34086 Montpellier Cedex 4**